

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 24 février 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 24 février 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 février 1875](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméGodin demande à Grebel si un versement de 5 000 F à Cresson par débit de son compte personnel a été porté en écriture. Il lui demande de faire passer en écriture une somme de 5 600 F au débit de la Caisse commerciale versée le 22 février dernier. Il l'informe qu'on lui a remis 2 500 F pour le compte de Marie Moret au Famillistère.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Caisse commerciale](#)
- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation1 p. (34r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Veuilles le 27 février 77

13

Cher Monsieur André,

— Je ne sais pas si il a été
passé écriture au débit
de M^r Cresson, avocat,
d'une somme de
5000 francs, par le
crédit de mon compte
personnel, car je lui ai
versé cette somme le
1^{er} Décembre 1876.

— Veuillez y voir et le
faire faire si cela a été
oublié.

— Faites de même passer
une somme de 5600
francs au débit de la caisse
commerciale. Je lui ai
fait remettre cette somme

le 29 courant.

— On vient de me remettre
pour le compte de M^{me}
Moret une somme de
2500 francs. Veuillez
les faire porter à son
compte au Familistère
par le débit de frais de
maison.

Bien à vous.

G. D. L.